



## Interface Nord-Sud et forum d'échanges sur les questions de société et d'auto-développement

RECEPISSE DE DECLARATION N° : 00295\RDA\J06 du 16 Mars 2009  
BP 4717 Yaoundé/Cameroun Tel: (00237): 99 58 80 31 – 22 06 86 67  
Email: [info@fondationkana.org](mailto:info@fondationkana.org)  
Web: <http://www.fondationkana.org>

### Quelques questions relatives au parrainage

#### **Qu'est-ce que le parrainage et à quoi sert-il ?**

Vous vous engagez à verser 25 euros par mois. Nous vous adressons le dossier d'un enfant, dont vous recevrez des nouvelles 3 à 4 fois par an, pendant toute la durée de son parrainage. Chaque mois, grâce à vos règlements, des virements sont effectués au service responsable de la Fondation chargé exclusivement du parrainage et pour le programme que nous soutenons. Aucun argent n'est remis directement à l'enfant, ni à sa famille : il sert à mettre en place des projets pour l'enfant et sa communauté. Votre engagement permet à votre filleul(e) d'être scolarisé et, selon le contexte, d'améliorer ses conditions de vie : soins, nourriture, vêtements, logement.

#### **Combien de temps dur le parrainage ?**

Un enfant est généralement parrainé pendant pratiquement 8 ans, ce qui lui permet de bénéficier de bonnes conditions pendant sa scolarisation primaire. Il arrive que l'enfant parrainé sorte plus tôt du champ d'action de notre programme (la raison la plus fréquente étant le déménagement de l'enfant). Dans ce cas, votre parrainage prend fin en même temps que votre relation avec l'enfant. Dans ce cas la Fondation Kana vous propose alors de poursuivre votre soutien à un autre enfant dans le besoin. Dès que l'enfant atteint 18ans, le parrain peut décider de continuer à aider l'enfant dans le cadre de ces études universitaires.

#### **Quels sont les enfants bénéficiaires ?**

Avec l'ensemble des orphelinats avec lesquelles nous travaillons, au sein de nos programmes, tous les enfants sont susceptibles d'être parrainés. Mais tous ne le sont pas. Afin de ne privilégier aucun enfant, il n'est fait aucune différence de traitement entre un enfant parrainé et un enfant qui ne l'est pas. En parrainant, vous venez donc en aide à l'ensemble des enfants de la communauté.

Banque: United Bank of Africa

Code Banque: 10033 Code Guichet: 05207 Numéro de Compte: 07031000052 Clé RIB: 39

## **Comment le parrainage est-il présenté à l'enfant et à sa famille ?**

Les responsables de la Fondation Kana, proches des enfants et de leurs familles, expliquent longuement la finalité du parrainage : il ne s'agit en aucun cas d'une démarche d'assistant, mais d'une aide apportée à toute la communauté. La compréhension et l'accord des familles sont indispensables.

## **Quelle est la part du parrainage consacrée au filleul(e) ?**

L'argent n'est pas donné aux familles mais finance des activités dont les enfants du programme sont tous bénéficiaires. A la Fondation Kana, 90 % des sommes versées sont affectées au terrain. Le reste de la somme sert au bon fonctionnement de la Fondation, et à son développement pour sauver encore plus d'enfants.

## **Comment devient-on parrain/marraine ?**

C'est très simple. Il vous suffit de remplir le formulaire de parrainage sur le site. Vous recevrez alors un dossier de votre filleul(e) qui vous permettra de le découvrir et de connaître ses conditions de vie. L'enfant sera prévenu de votre soutien. Trois ou quatre fois par an, vous recevrez de ses nouvelles. Parfois ce seront même un petit mot, une photo, un dessin qui vous rassureront sur sa santé et ses conditions de vie. Quant à vous, vous aurez certainement plaisir à lui adresser de petits courriers qui seront, pour lui, une véritable fête et un précieux soutien moral.

## **Puis-je aller voir mon (ou ma) filleul(le) au Cameroun ?**

Vous pouvez rendre visite à votre filleul(le) sur place. Dans l'intérêt de tous, il importe de préparer votre venue, en lien avec nos orphelins qui vous accueilleront toujours très chaleureusement. Vous pourrez découvrir les conditions de vie exactes de votre filleul(les) et les efficacités du programme.

## **Le respect des droits de l'enfant**

Pour FK, il est primordial de soutenir les enfants et leur communauté en respectant toujours leurs cultures et leurs valeurs. Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de discrimination envers les enfants. Ainsi, il n'est pas fait de différence entre un enfant parrainé et un enfant qui ne l'est pas. Le parrainage bénéficie à l'ensemble des enfants pris en charge par la Fondation et ces orphelinats partenaires.

## **Puis-je aider autrement que par le parrainage d'un enfant ?**

Si vous ne souhaitez pas spécialement avoir de relations personnelles avec un enfant en particulier, vous pouvez parrainer une action. Vous devenez partenaire à part entière d'un des projets que nous réalisons à la Fondation. Dans ce cas, votre engagement est de 25 euros par mois.